

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 25 mars 2015

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Claude LESSCHAVE Lucie DROLEZ, Karine RAVASSARD, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Monique HENNEBELLE, Virginie GLOWACKI, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI, Gaëtan PRENSIER, Jean Marc DROLEZ, Angélique LAVOISY, Michel BRASSART, Jean-Michel HOORELBEKE, Frédéric LALLEMANT

Absent avec procuration : Virginie GLOWACKI

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité

1. Règlement du Conseil municipal

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de retirer cette délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2014 : lotissement industriel

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2014** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

3. Compte administratif 2014 : lotissement industriel

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif du lotissement industriel de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

<u>LIBELLE</u>	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultat reportés		118028.95		2278.07
Opérations exercices				
TOTAUX		118028.95		2278.07
Résultat exercice		118028.95		2278.07

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2014 : lotissement industriel

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	118028.95 €
Résultats Cumulés	118028.95 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	2278.07 €
Résultats Cumulés	2278.07 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes investissement R 001	2278.07 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	118028.95 €
Affectation au Budget primitif commune (7551)	

Adopté à l'unanimité.

5. Compte de gestion 2014 : commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2014** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

6. Compte administratif 2014 : commune

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			686202.44	
Opérations exercice	1801794.92	2435355.26	882737.06	1106527.66
TOTAUX	1801794.92	2435355.26	1568939.50	1106527.66
Résultats exercice		633560.34	462411.84	
Reste à réaliser			239271.84	207963.42
Résultat reste à réaliser			31308.42	
Résultat définitif		633560.34	493720.26	

Adopté à l'unanimité.

7. Affectation des résultats 2014 : commune

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	633560.34 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultats cumulés	633560.34 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat de l'exercice	223790.60 €
Résultats antérieurs reportés	- 686202.44 €
Résultats cumulés	- 493720.26 €
Reste à réaliser	- 31308.42 €
Affectation	
Affectation en recettes d'investissement 1068	633560.34 €
Affectation en dépenses d'investissement D 001	462411.84 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	0.00 €

Adopté à l'unanimité.

8. Budget primitif 2015 : lotissement industriel

Monsieur le maire présente la proposition de Budget 2015 pour le Lotissement industriel

Section d'investissement : 2278.07 €
Section de fonctionnement : 118028.95 €

Adopté à l'unanimité.

9. Vote des taxes - taux imposition 2015

Il est proposé à l'assemblée les taux des taxes pour 2015. Ceux-ci étant identiques à 2014, soit :

Taxe d'habitation : **28.25 %**
Taxe foncière bâtie : **34.92 %**
Taxe Foncière Non Bâtie : **99.39 %**

Adopté à l'unanimité.

10. Budget primitif 2015 : commune

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2015 de la commune.

Section de fonctionnement : 2 380 870.00 €
Section d'investissement : 1 408 401.76 €

Adopté à l'unanimité.

11. Subventions associations 2015

Le dossier est présenté par Michel Hoorelbeke qui rappelle que les membres de cette assemblée qui siègent dans des associations ne peuvent prendre part au vote qu'en s'abstenant. Il précise également que le montant de l'enveloppe fixé au budget primitif est de 36 100.00 €.

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
2 A.M.S	1 000,00 €	unanimité
A.S.S FOOTBALL	4 500,00 €	unanimité
ACPG-CATM	650,00 €	unanimité

ALZHEIMER CHEZ SOI	1 000,00 €	unanimité
AMICALE BASKET	4 500.00 €	unanimité
AMICALE LAÏQUE	1 250,00 €	14 pour et 4 abstentions
ASSO PHILATELIQUE ET CARTOPHILE	500,00 €	unanimité
AVENIR GYMNIQUE	3 000,00 €	unanimité
BIBLIOTHÈQUE SALOMÉENNE	4 500,00 €	unanimité
BIEN VIVRE A SALOMÉ	1 000,00 €	unanimité
CHASSE "LE COCQ SALOMÉEN"	500,00 €	unanimité
CHASSE "LES FUSILS RÉUNIS"	500,00 €	unanimité
CHASSE "LES NEMRODS"	500,00 €	unanimité
CLASH GÉNÉRATION	400,00 €	15 pour et 3 abstentions
CLUB DES AINÉS	1 100.00 €	16 pour et 2 abstentions
CLUB D'HISTOIRE LOCALE	800,00 €	unanimité
COUTURE "FIL EN AIGUILLE"	350,00 €	unanimité
CYCLO CLUB	600,00 €	unanimité
FA DIÈSE	1 000,00 €	unanimité
GRAINES D'ÉCHANGE	50.00 €	unanimité
JALUDIBOIS	200,00 €	unanimité
JAVELOT SALOMÉEN	700,00 €	unanimité
KARATE CLUB	900,00 €	unanimité
MÉDAILLES DU TRAVAIL	550.00 €	unanimité
ORIGINAL COUNTRY	800,00 €	unanimité
PÊCHE "JARDIN DES PÊCHEURS"	1 200,00 €	unanimité
PÊCHE "L'ANGUILLE SALOMÉENNE"	250,00 €	unanimité
SALOMÉ ATHLÉTISME	1 300,00 €	unanimité
SALOMÉ RURALITÉ	500,00 €	unanimité
SNAP	500,00 €	unanimité
TENNIS DE TABLE	900,00 €	unanimité
FN ATH	100.00 €	unanimité
O.T.W.	250.00 €	unanimité
WEPPE EN FLANDRES	50.00 €	unanimité
NATATION DES WEPPE	350.00 €	unanimité
RAVISSE MIN COIN	100.00 €	unanimité

12. Primes annuelles

Vu les modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015, pour un montant de 30800 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Le versement de la prime aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Le Maire a la charge de les répartir entre les membres du personnel titulaire.

Adopté à l'unanimité.

13. Tarifs voyages aînés

Il est proposé dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et les élus qui souhaitent participer à ce voyage.

43.90 € avec transport
30 € sans transport

Les sommes seront encaissées sur la Régie Activités Communales.
Adoptée à l'unanimité

14. Tarifs repas du 1^{er} mai

Il est proposé de fixer le tarif du repas annuel dédié aux aînés et médaillés du travail à :

- 20 euros pour les élus et concubin résidant à l'extérieur de la commune
- Gratuité pour les aînés (à partir de 65 ans) et les Médaillés du travail

Les sommes seront encaissées sur la Régie Activités Communales.

Adopté à l'unanimité.

15. Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs ci-après, à compter du 1^{er} avril 2015. Il rappelle que les créations de postes concernent les avancements de grade, après décision de la Commission Administrative Paritaire.

Cadres d'Emplois	Grades	Ancienne situation		Nouvelle situation	
		Nombre	Pourvus	Nombre	pourvus
Filière Administrative					
DGS (Détachement)		1	1	1	1
Attaché Principal		1	0	1	0
Attaché Territorial		1	0	1	0
Rédacteur	Rédacteur	1	1	1	1
Adjoint Administratif	Principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
Adjoint Administratif	1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Adjoint Administratif	2 ^{ème} classe	2	2	2	2
Filière Technique					
Agent de maîtrise	Principal	0	0	1	0
Agent de maîtrise		2	2	2	2
Adjoint technique	Principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Adjoint technique	1 ^{ère} classe	2	2	2	2
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	15	12	15	12
Filière Médico-sociale					
A.T.S.E.M.	1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Filière Animation					
Adjoint d'Animation	2 ^{ème} classe	1	1	1	1
		29	23	30	21

Dans le cadre de l'ouverture de l'APC, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aura recrutement de deux agents contractuels.

Adoptée à l'unanimité.

16. Adhésion au FNASS sous l'égide Centre de Gestion du Nord

Par délibération du 30 juin 2010, la commune de Salomé a signé une convention avec le CDG 59 relative à l'adhésion du PASS TERRITORIAL.

Dans le cadre d'un contrat-cadre d'action sociale conclu par le CDG 59 avec **Pluralys**, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à :

1. adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
2. Autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du PASS Territorial du Cdg59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
3. Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adoptée à l'unanimité.

17. Don « veuves de la Police Nationale »

A la suite des évènements survenus en janvier à Charlie Hebdo, Monsieur le Maire propose le versement d'un don exceptionnel d'un montant de 200.00 € aux veuves de la Police Nationale.

Adoptée à l'unanimité

18. Adhésion à la l'ANACEJ

L'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) a été créée en 1991 pour promouvoir la participation et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'instances de participation des enfants ou des jeunes à la vie de la commune.

Ce but s'inscrit dans une démarche de réflexion globale sur le statut de l'enfant dans notre société tel que défini par la convention internationale des droits de l'enfant.

Pour cela, L'ANACEJ se propose :

- d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes;
- de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires des Conseils;
- de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation;
- de valoriser les démarches et la promotion des conseils auprès du plus grand nombre.

En adhérant à l'ANACEJ, la collectivité aura accès :

- aux guides méthodologiques, cahiers, études et informations régulières sur les conseils, leurs actions, la vie de l'ANACEJ,
- à la formation des acteurs des conseils; à l'évaluation des conseils,
- à la mise en réseau pour échanger et s'enrichir, - à la stimulation des conseils (au travers des réseaux, événements, congrès de l'ANACEJ).

Le montant financier de l'adhésion est fonction de la taille de la collectivité adhérente.

Vu le code général des collectivités territoriales, CONSIDERANT la volonté municipale de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants,

Considérant le Conseil Municipal des enfants comme l'outil de la politique Enfance-Jeunesse en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté,

Considérant l'importance que revêt, pour la commune, l'engagement du citoyen d'aujourd'hui et de demain Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes et d'approuver l'article 2 des statuts,
- d'accepter le versement de la cotisation pour l'adhésion à cette association, soit à titre indicatif, en 2015, forfait de 220.00 € + 0.0657 € / habitant pour les collectivités de 1001 à 5000 habitants,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

19. Rémunérations piges rédactionnelles et vacations illustrations

Dans le cadre de la réalisation de diverses publications municipales, la commune est amenée à faire appel pour des travaux précis et spécifiques, et à titre non permanent, à des vacataires pour la réalisation d'articles rédactionnels et la réalisation d'illustrations.

Il vous est demandé de fixer la rémunération comme suit :

- Pour les articles rédactionnels, la rémunération proposée est de 95 € brut le feuillet de 1500 signes
- Pour les illustrations, la rémunération proposée est de :

La planche de dessins A4 (format 21 x 29,7)	400€
La planche de dessins A5 (format 14,8 x 21)	200€
La planche de dessins A6 (format 10,5 x 14,85)	100€

13 pour - 0 contre - 5 abstentions